

Ne doit pas être diffusé, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, en Australie et au Japon

Nanterre (France), le 7 novembre 2022

FAURECIA LANCE UNE ÉMISSION OBLIGATAIRE SENIOR LIEE AU DEVELOPPEMENT DURABLE, DE 400 MILLIONS D'EUROS ET DE MATURITÉ 2026 (LES "OBLIGATIONS DURABLES")

Faurecia annonce aujourd'hui une offre de 400 millions d'euros d'obligations liées au développement durable (« Sustainability-Linked Notes ») à échéance 2026. Il est prévu que les Obligations Durables soient émises dans le cadre du [Sustainability-Linked Financing Framework](#) (le « Framework ») de Faurecia établi en octobre 2021.

Faurecia utilisera le produit net de l'offre des Obligations Durables pour refinancer partiellement le prêt relais souscrit pour l'acquisition de Hella.

Le lancement de cette émission obligataire « Sustainability-Linked » s'inscrit pleinement dans l'engagement de Faurecia pour un avenir durable, en particulier avec l'ambition du Groupe d'être neutre en CO₂ pour les scopes 1 et 2 d'ici 2025. Les objectifs de performance qui impactent les conditions des Obligations Durables sont liés à cet objectif validé par SBTi de neutralité CO₂ sur les Scopes 1 et 2 d'ici 2025, avec 2019 pour année de référence.

Le *Framework* a été revu par ISS ESG, fournisseur de la « [Second Party Opinion](#) », qui a évalué la contribution des Obligations Durables de Faurecia aux Objectifs de Développement Durable définis par l'Organisation des Nations Unies (« UN SDGs ») comme ayant une « contribution significative » aux objectifs « Énergie propre et abordable » et « Action pour le climat ».

AVIS IMPORTANT

Ce document ne constitue pas une offre de valeurs mobilières aux États-Unis. Les obligations émises par Faurecia (les « Obligations ») ne pourront être vendues aux États-Unis que si elles sont enregistrées en vertu du Securities Act ou si elles sont exemptées d'enregistrement. L'offre d'Obligations décrite dans le présent communiqué de presse n'a pas été, et ne sera pas, enregistrée au titre du Securities Act. En conséquence, toute offre ou vente des Obligations ne pourra être effectuée que dans le cadre d'une opération bénéficiant d'une exemption à l'obligation d'enregistrement au titre du Securities Act.

La diffusion de ce document dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Ce document ne peut pas être diffusé au Canada, au Japon ou en Australie. Les informations contenues dans ce document ne constituent pas une offre de valeurs mobilières au Canada, au Japon ou en Australie.

L'offre et la vente des Titres seront effectuées en vertu d'une dérogation au titre du Règlement UE 2017/1129 (le « Règlement Prospectus ») de l'obligation de produire un prospectus pour les offres de valeurs mobilières. Cette annonce ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement Prospectus ou une offre au public.

La promotion des Obligations au Royaume-Uni est restreinte par le Financial Services and Markets Act 2000 (le "FSMA"), par conséquent, les Obligations ne feront pas l'objet de publicité au public au Royaume-Uni. Le présent document est adressé et destiné uniquement aux

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ne doit pas être diffusé, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, en Australie et au Japon

personnes (i) disposant d'une expérience professionnelle en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (l'« Ordonnance ») (ii) étant des personnes entrant dans le champ d'application de l'article 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations, etc. ») de l'Ordonnance, ou (iii) étant des personnes à qui une invitation ou une incitation à participer à une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du FSMA) dans le cadre de l'émission ou de la vente de valeurs mobilières pourrait être autrement légalement adressée (toutes ces personnes étant désignées ensemble comme les « personnes concernées »). Ce document est adressé uniquement à des personnes concernées et aucune personne autre qu'une personne concernée ne doit utiliser ou se fonder sur ce document.

Professionnels MIFID II / Uniquement pour contreparties éligibles / Absence de documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance - Le marché cible du producteur (obligations de gouvernance en matière de produits au titre de MIFID II) est uniquement limité aux contreparties éligibles et aux clients professionnels (tous canaux de distribution). Il n'a pas été préparé de documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance, les Obligations n'étant pas distribuées à des clients de détail au sein de l'EEE.

Professionnels MIFIR / Uniquement pour contreparties éligibles / Absence de documents UK d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance - Le marché cible du producteur (obligations de gouvernance en matière de produits au titre de MIFIR) est uniquement limité aux contreparties éligibles et aux clients professionnels (tous canaux de distribution). Il n'a pas été préparé de documents UK d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance, les Obligations n'étant pas distribuées à des clients de détail au sein du Royaume Uni.

Ni le contenu du site internet de Faurecia, ni le contenu de tout site internet accessible par hyperlink depuis le site de Faurecia, ne sont inclus ou font partie de ce communiqué. La distribution de ce communiqué dans toute juridiction peut être légalement restreinte. Les personnes en possession de ce communiqué doivent s'informer et respecter de telles restrictions. Tout manquement à ces restrictions peut constituer une violation du droit des valeurs mobilières de la juridiction en question.

Aucune somme d'argent, valeur mobilière ou autre considération n'est sollicitée par ce communiqué et, si envoyée en réponse aux informations contenues dans ce communiqué, aucune somme d'argent, valeur mobilière ou autre considération ne sera acceptée.

Contacts

Presse

Christophe MALBRANQUE
Responsable Relations Presse
Tél. : +33 (0) 6 21 96 23 53
christophe.malbranche@forvia.com

Youssara ID CHRIFE
Spécialiste Relations Presse
Tél. : +33 (0)6 15 58 40 62
youssara.idchrife@forvia.com

Analystes/Investisseurs

Marc MAILLET
Directeur des Relations investisseurs
Tél. : +33 (0)1 72 36 75 70
marc.maillet@forvia.com

Ne doit pas être diffusé, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, en Australie et au Japon

À propos de FORVIA Faurecia

Faurecia, société du groupe FORVIA, est un leader mondial de la technologie automobile. Avec 250 sites industriels, 39 centres de R&D et 111 000 collaborateurs répartis dans 33 pays, Faurecia opère dans quatre domaines d'activités : Seating, Interiors, Faurecia Electronics et Clean Mobility. En 2021, le Groupe a réalisé 15,6 Md€ de chiffre d'affaires. Faurecia est coté sur le marché Euronext de Paris et fait partie des indices CAC Next 20 et Euronext CAC 40 ESG@. www.faurecia.com

À propos de FORVIA

FORVIA regroupe les forces technologiques et industrielles complémentaires de Faurecia et HELLA. Avec plus de 300 sites industriels, 77 centres de R&D et 150 000 collaborateurs, dont plus de 35 000 ingénieurs dans plus de 40 pays, FORVIA propose une approche unique et globale des défis automobiles d'aujourd'hui et de demain. Composé de 6 groupes d'activités, de 24 lignes de produits et d'un solide portefeuille de propriété intellectuelle de plus de 14 000 brevets, FORVIA a pour objectif de devenir le partenaire privilégié d'innovation et d'intégration des constructeurs automobiles du monde entier. FORVIA veut être un acteur du changement qui s'engage à imaginer et à mettre en œuvre la transformation de la mobilité. www.forvia.com